

UCESG INFO express

UNION DU CORPS ENSEIGNANT SECONDAIRE GENEVOIS (UCESG) 6, rue de la Tour-de-Boël – case postale 5521 - 1211 Genève 11
E-mail : secretariat@union-ge.ch - Site Internet : www.union-ge.ch

SEPTEMBRE 2016

Dans ce numéro :

- Edito : A propos de la rentrée
- Cotisation 2016-2017 : une nécessaire adaptation
- Une RIE cousue de fil blanc (extrait édito Le Courrier)
- Annuité 2016
- Adhérez à l'UCESG

Annuités 2016

L'UCESG s'est adressée à M. Tavernier, directeur de l'Office du personnel de l'Etat, par voie d'avocat pour questionner l'Etat employeur sur les raisons du non versement de l'annuité 2016, contrairement à la loi en vigueur.

Nous, et l'ensemble des fonctionnaires avec nous, attendons avec impatience la réponse de l'Etat.

EDITO : A propos de la rentrée

Des conditions budgétaires difficiles

La Conseillère d'Etat annonce une « rentrée marquée par des conditions budgétaires difficiles » mais qui pourra se dérouler dans « le respect des conditions-cadres ». Lors de sa présentation aux organisations représentatives du personnel, elle avouait que l'école genevoise de qualité se maintient mais qu'elle est sous tension et qu'il ne sera pas possible de faire plus sans s'attaquer aux conditions-cadres.

Qu'en est-il exactement ?

Sans budget – c'est à dire avec les moyens alloués en 2015 – et avec une augmentation de près de 1000 élèves pour l'ensemble du DIP, les directions générales ont donc dû utiliser des réallocations internes, une redistribution des élèves dans les différents établissements et les moyens dégagés par la réorganisation de la formation continue. C'est donc principalement grâce aux efforts des élèves, des parents et des enseignants que cette rentrée scolaire a pu se faire !

Quid de l'ESII ?

L'ESII qui absorbe près de la moitié de l'augmentation du nombre d'élèves constatée lors de cette rentrée 2016-2017, a heureusement obtenu dans le même temps 85 nouveaux postes. Ainsi, jusqu'à preuve du contraire, les maxima d'élèves dans les classes prévus par les accords avec le Conseil d'Etat devraient être respectés.

Il s'agit là d'une amélioration longtemps attendue de nos conditions de travail.

Les fruits de la mobilisation

Cette amélioration n'est certainement pas seulement la conséquence d'une volonté propre du DIP mais bien celle de nos actions dans la crise de l'an passé. En effet, notre détermination - dans les grèves organisées par le CARTEL, dans la grève des notes et dans les négociations avec le Conseil d'Etat - nous a permis d'obtenir le respect de l'accord de 2013 entre le Conseil d'Etat et les associations professionnelles d'enseignants, notamment en ce qui concerne les effectifs de classe.

...suite page suivante...



Une RIE III cousue de fil blanc

Mercredi 31 août 2016 extraits

Philippe Bach, *Le Courrier*

Le Conseil d'État genevois a présenté ses arbitrages sur le délicat dossier de la RIE III, la troisième réforme de l'imposition du bénéfice des entreprises. Avec, à la clef, une baisse massive de cet impôt et un manque à gagner de 440 millions de francs **pour les caisses de l'État** (et même de 570 millions, le transfert de l'IFD vers le canton représentant aussi une perte de substance fiscale).

Le gouvernement genevois a appelé à un large consensus afin de faire passer cette mesure. Cette réforme s'inscrit dans un contexte de moins d'État et de cadeaux aux nantis qui devrait nous mettre la puce à l'oreille. Il s'agit bien d'un engin néolibéral qui est en train d'être amorcé.

Tout d'abord, dans sa concrétisation, la RIE III favorisera le capital et non l'emploi. Ainsi, quelque 160 millions de francs sont sacrifiés pour permettre le maintien des holdings au bout du lac. En revanche, le coût du travail est renchéri via un prélèvement de 0,22% sur la masse salariale. Cherchez l'erreur.

(...)Le Conseil d'État genevois promet de ne pas démanteler les prestations de l'État. C'est bien la moindre s'il veut faire passer son amère potion. Mais, sur le moyen terme, cet argent manquera dans les caisses. Et alors il faudra tailler dans le vif et liquider des pans entiers des prestations publiques.

Et cela risque d'ailleurs d'arriver plus vite que prévu.(...)

Signez le référendum fédéral RIE III

Soyons vigilants

Cette victoire doit bien sûr être confirmée, notamment en vérifiant que les engagements pris par le DIP sont tenus sur le terrain. Cela impliquera de notre part une vigilance de tous les instants et à tous les niveaux. Il est donc indispensable que chacun relève les éventuelles irrégularités : dépassements du nombre d'élèves maximum prévus, surcharges horaire (plus de 25 périodes), etc., afin que celles-ci soient immédiatement dénoncées et corrigées.

2017, une année à forts enjeux

Quant aux mois à venir, ils vont être mouvementés car plusieurs grandes questions feront l'objet de débats, et cela dans une situation budgétaire extrêmement tendue. Parmi ceux-ci, notons le budget 2017, la CPEG, Score et la RIE III. Ce sont quatre gros dossiers qui nous concernent directement et que nous suivrons avec grande attention.

Pour cela, nous aurons besoin de vous, de votre participation et soutien afin que nos actions soient le plus efficaces possible.

Le bureau de l'UCESG

Cotisation 2016-2017 UCESG

Une adaptation nécessaire

Lors de l'Assemblée des délégués du 18 mai 2016, une adaptation des cotisations en fonction du taux d'activité a été acceptée à l'unanimité. Plusieurs raisons justifient cette décision.

- Une demande récurrente des membres exprimait le souhait d'une cotisation annuelle fixée en fonction du taux d'activité.
- Malgré l'augmentation significative du temps de travail du bureau, les cotisations n'avaient pas été ajustées depuis plus de 20 ans (si ce n'est l'ajout de l'assurance de protection juridique professionnelle).
- Les heures de décharge octroyées aux membres du bureau par le DIP sont en diminution et ne couvrent même pas la moitié de leurs heures de travail ; c'est donc l'Union qui doit les prendre en charge.

Le montant des cotisations UCESG 2016-2017 est donc le suivant :

Taux d'activité 20-24 :	CHF 300.-
Taux d'activité 16-19 :	CHF 240.-
Taux d'activité 13-15 :	CHF 200.-
Taux d'activité 10-12 :	CHF 150.-
Maîtres en formation (MEF) :	CHF 100.-

auquel il faut ajouter le montant versé aux associations locales.

Adhérez à l'UCESG, l'Union, c'est vous !

L'UCESG s'engage à vos côtés